

1940-1941 - LES MESURES D'EXCLUSION DES JUIFS EN DORDOGNE

MISE EN CONTEXTE

En juin 1940, après plusieurs mois de « drôle de guerre » et quelques semaines d'une bataille éclair, la France capitule devant les armées allemandes. Suite à l'armistice, la France est coupée en deux zones séparées par la ligne de démarcation : au nord et à l'ouest, la zone occupée par les Allemands, au sud, la « zone libre », dirigée, à partir de juillet 1940, par le maréchal Pétain, chef de l'état français installé à Vichy. Une ligne de démarcation sépare une zone occupée de la zone libre.

En octobre 1940, le régime de Vichy promulgue le premier statut des juifs qui inaugure une longue série de mesures d'exclusion qui aboutissent à l'internement des juifs, jugés « indésirables » dans des camps ou des Groupes de Travailleurs Etrangers.

Document N° 2 - Circulaire du Préfet de la Dordogne aux maires du département relative au recensement des Juifs en vertu de la loi du 2 juin 1941.

[Archives départementales de la Dordogne 1 W 491]

Document N° 3 - Annonce paru dans le journal l'Avenir de la Dordogne du 1^{er} septembre 1942 de la vente aux enchères publiques, à Périgueux, de biens juifs dans le cadre de la loi dite « d'aryanisation économique ».

[Archives départementales de la Dordogne PRE 1/231]

PREFECTURE DE LA DORDOGNE I. 265 ETAT FRANCAIS

1^{ère} Division -

MAIRIE DE BERGERAC
28 JUN 1941
SECRETARIAT

PERIGUEUX, le 25 Juin 1941

LE PREFET DE LA DORDOGNE

à Messieurs les Sous-Préfets de BERGERAC, NONTRON et SARLAT
à Messieurs les Maires du département de la Dordogne (zone libre)
à Messieurs les Maires des cantons de Pujols et Ste-Foy-la-Grande (Gironde non occupée)

Comme suite à la circulaire que je vous ai adressée le 16 juin 1941 concernant le recensement des Juifs dans toute la France, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien, en conformité des instructions ministérielles que je viens de recevoir, dresser la liste nominative de tous les juifs connus ou réputés juifs de votre commune.

Cette liste sera établie en double exemplaire par vos seuls soins et secrètement, avant déclaration des intéressés, à l'aide de tous moyens d'investigation en votre pouvoir.

Ce document qui, je ne saurais trop insister sur ce point, ne doit sous aucun prétexte dépasser le cadre du Maire ou du Secrétaire de Mairie, vous permettra un premier contrôle des déclarations ultérieures. Vous aurez donc à en conserver un exemplaire en mairie, en un lieu à l'abri de toute indiscrétion.

L'autre exemplaire me sera envoyé par vos soins, sous pli soigneusement cacheté, sous le timbre "1^{ère} Division" en ce qui concerne les communes de l'arrondissement chef-lieu, et par l'intermédiaire de M. les Sous-Préfets pour les communes des trois autres arrondissements.

La liste que je vous demande sera nominative et comportera les nom, prénoms, âge approximatif, profession du Chef de famille, et les mêmes renseignements en ce qui concerne le conjoint, chacun des enfants le cas échéant, ainsi que les autres membres de la famille.

Comme dans le questionnaire que vous m'avez précédemment envoyé, la liste comprendra les Juifs français et les Juifs Etrangers.

J'attacherai du prix à être mis en possession de ce travail le plus tôt possible et je vous remercie par avance de la diligence que vous apporterez à me le faire parvenir.

LE PREFET,
Maurice LABARTHE

2

VENTE aux Enchères Publiques de biens juifs

(Lois des 22 juillet
et 17 novembre 1941)

Le VINGT-NEUF SEPTEMBRE mil neuf cent quarante-deux, à quatorze heures, A PERIGUEUX, en l'étude du dit M^e MONTIER,

D'un fonds de commerce de fourrures, situé à Périgueux, Cours Montaigne, n. 8, connu sous le nom de « AU LYNX ».

Comprenant :

1. Les éléments incorporels : nom commercial, enseigne, clientèle, achalandage et droit au bail.

2. Les éléments corporels, mobilier commercial, matériel.

Mise à prix : 175.000 fr.

Obligation de reprendre les marchandises pour un prix qui sera annoncé à la vente.

Les frais préalables en sus du prix, le prix d'adjudication, sont payables comptant dès l'adjudication.

Consignation pour enchérir : 20.000 francs.

Condition pour enchérir :

Justifier de l'agrément préalable et par écrit du Commissaire Général aux Questions Juives.

Pour tous renseignements, s'adresser à M MONTIER, notaire, rue Guynemer, n. 5, à Périgueux, dépositaire du cahier des charges, et à M. RENARD, administrateur provisoire, à Saint-Yrieix (Haute-Vienne).

Les juifs en Dordogne, 1939-1944.

① - Document N° 2 - Quelle est sa date ? Quelle est la situation du département de la Dordogne à cette époque ?

② - Document N° 2 - Quel est l'auteur de ce courrier ? Quelle autorité représente-t-il ?

③ - Document N° 2 - A qui s'adresse-t-il ? Dans quel but ?

④ - Document N° 2 - Quelles informations démontrent que les autorités du département veulent restées très discrètes sur le déroulement de cette opération ?

⑤ - Document N° 2 - Que recherchent les autorités du département en mettant en œuvre cette mesure ?

⑥ - Document N° 3 - Quelles sont les mesures prises à l'égard des biens juifs en Dordogne en 1942 ?

⑦ - Document N° 3 - En vertu de quel principe cette décision est prise ?

Document N° 4 - Photo de M. Abner Séboni, né le 12 mars 1881 à Sidi-Bel-Abbès (Algérie).

Coll. de Mme France Eisenman.

Il est arrêté à Liège puis interné au camp de Malines (Belgique), équivalent du camp de Drancy en France. Il est déporté à Auschwitz, où il décède, le 9 octobre 1943. Sa fille, native de Bordeaux, quitte cette ville en 1943 pour rejoindre son époux en Dordogne après avoir franchi clandestinement la ligne de démarcation.



Observez attentivement ce portrait photographique.

① - Quel signe distinctif Abner Séboni porte-t-il sur sa veste ?

② - Pourquoi est-il obligé de porter ce signe ?

③ - Quel est le but recherché par les autorités qui imposent à cette personne le port de ce signe distinctif sur son vêtement ?

1942 – 1944 - LA PERSÉCUTION DES POPULATIONS JUIVES DE DORDOGNE

MISE EN CONTEXTE

Réfugiés en zone dite « libre », les juifs ne sont pas à l'abri des arrestations. La première grande rafle débute le 26 août 1942. D'autres lui succèdent jusqu'en 1944. Après leur internement au 35^e RA de Périgueux, au gymnase Secrestat de Périgueux, à Saint Pardoux le rivière ou au Change, les victimes sont transférées dans les camps de Nexon (Haute Vienne), Gurs (Pyrénées-Atlantiques) ou Drancy (Seine Saint-Denis), avant d'être déportées dans les camps de l'Est, notamment les camps d'extermination nazi d'Auschwitz, de Maïdanek et de Sobibor en Pologne.

Document N° 5 – Liste établie par la préfecture de la Dordogne selon les critères établis par le gouvernement de Vichy. L'inscription ZO signifie Zone Occupée. Août 1942.

[Archives départementales de la Dordogne 42 W 240]

LISTE DES ISRAËLITES
 entrés en France postérieurement au 1er Janvier 1936
 visés par la dépêche n° 2755 Pol.9 du 5 août 1942

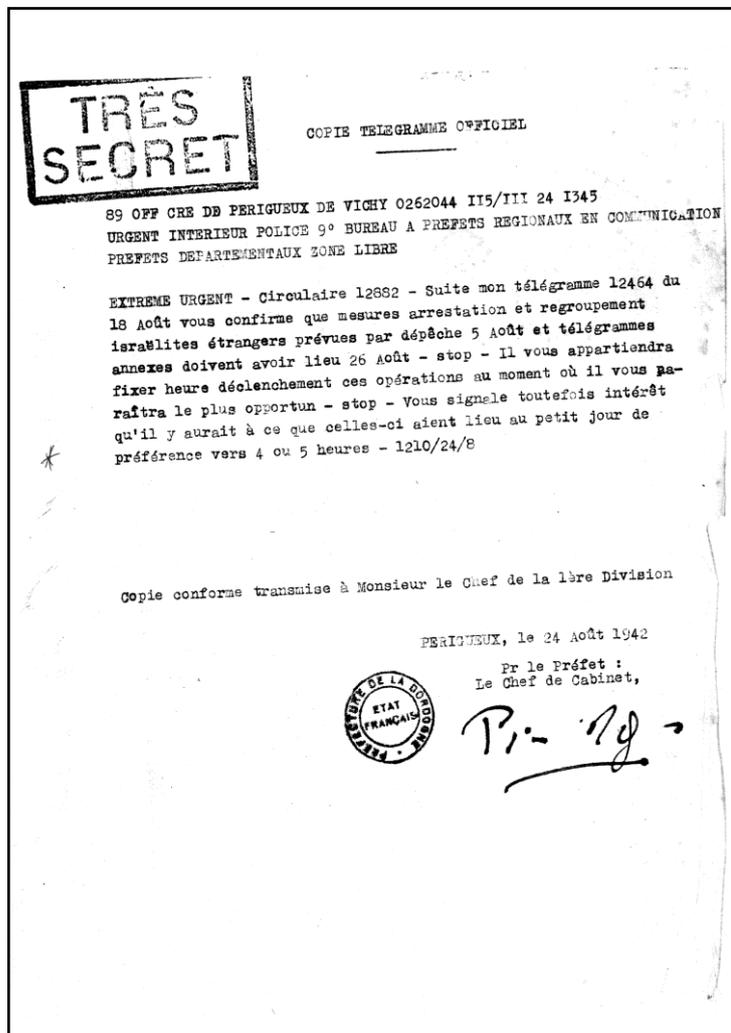
manuel 1942-1943 au 20/08/42

N° d'ordre	NOM et PRENOMS	Nationalité	Date et lieu de naissance	Profession	Domicile	Situation de famille	Observations
+1	1 AERBACH Henri 20	polonaise	11.11.1888 à Francfort s/ Main	s.p.	Chamiers chez Laville	seul	
+2	1 ADLER Abraham albert 20	allemande	16.9.1897 à Londorf	banquier	Nontron, 34 rue de Verdun	marié	épouse aryenne
+3	1 ADLER Samuel Leib 20	polonaise	12.1.1885 Rozniakow	s.p.	Périgueux 22 rue Kléber	marié	
+4	1 ADLER née HOFFMANN Priscia 20	"	11.10.1885 Maydan	s.p.	d°	d°	
5	1 ALTMANN Sarah	d°	18.5.1911 Varsovie	femme de ménage	Sarlat, 2 rue de la Boétie	célib.	
6	1 AMREN Rebecca ARON 20	allemande	12.5.1888 Homberg	s.p.	St-Capaise de Lalinde	seule	
+7	3 BACKENROTH Samuel 20	autrichien	13.5.1899 Vienne	artisan	Mareuil s/ Belle	marié	1 enfant
+8	3 BACKENROTH née DIAMANT Valérie 20	d°	19.2.1901 Vienne	d°	d°	d°	
+9	3 BACKENROTH Erwin 20	d°	13.8.1926 Vienne	Elève	d°		
+10	1 BELSKY Emile 20	d°	19.4.1912 Vienne	agriculteur	Grun par Bordas chez Mme de Mailard	seul	647ème G.T.E. Chancelade
+11	1 BERGER Frédéric 20	d°	8.7.1892 Moravska	s.p.	Romgnette La Palanque	d°	
12	1 BIELER Ethel	polonaise	9.6.1902 Micholague	s.p.	Périgueux, 2 Cours Fénélon	1 enfant	
13	1 BIELER Alfred	d°	11.3.1925 Vienne	Elève	Périgueux, 2 Cours Fénélon		
+14	1 BINGER Israél 20	d°	15.11.1905	s.p.	Bergerac, 45 Grand-rue	marié	
+15	1 BINGER née PARISER Bricha 20	d°	12.1.1907	s.p.	d°	d°	
+16	1 BLAU Sandor 20	autrich.	13.9.1883 à Felső-Nyarasad	s.p.	Périgueux, 7 rue des Gladiateurs	marié	
+17	1 BLAU née SILBERSTEIN Elsa 20	d°	27.1.1884 Vienne	s.p.	d°	d°	
18	1 BLUM Majer	polonaise	16.10.1910 à Brzoslik	ouvrier diamant.	Marsac, La Frimerie	seul	
19	1 BLUME Arthur	allemande	16.5.1894 à Dusseldorf	commerçant	Tourtourac Hôtel de la Poste		invalide de guerre 1914-1918
+20	1 BLUME Bruno 20	allemande	12.7.1901 à Dusseldorf	commerçant	d°		
+21	1 BOEHNHEIMER Jules 20	d°	24.9.1890 Durbach	boulangier	Montancieux par Montren	marié	femme origine française devenue allemande par mariage, père et mère âgés de plus de 80 ans
+22	1 BOEHNHEIMER née HIRTZ Rachel 20	d°	17.1.1889 Winzenheim(Ht-Rhin)	s.p.	d°		
23	1 BRAUM Leizer Josak	polonaise	13.11.1890 Wolbrow	s.p.	La Cave Cne de Marsac	seul	
+24	1 BRAVMANN Jean 20	allemande	23.5.1925 Eppinger	Elève C.R.T.	Périgueux, 40 rue Louis Mie		
+25	1 BRUCKNER Paul 20	autric.	12.7.1923 Vienne	domestique agricole	Menzens-Miracmont La Chapelle	d°	648 ème G.T.E. Bergerac
+26	1 DAVIDOVIC Samuel 20	tchécosl.	28.6.1913 Biltov	ouvrier agricole	Marsac s/ Vern Le Bost	célib.	647 ème G.T.E. Chancelade
+27	1 DEMBINSKI Szlama 20	polonaise	20.6.1911 Varsovie	fourreur			a servi dans l'armée polonaise

Les juifs en Dordogne, 1939-1944.

Document N° 6 - Télégramme ministériel aux préfets de régions et préfets transmis sous forme de copie par le Préfet de Limoges au Préfet de la Dordogne, l'avisant que la rafle des juifs doit avoir lieu le 26 août 1942.

[Archives départementales de la Dordogne 42 W 240]



Document N° 7 - Extrait d'une lettre envoyée par Benjamin Czerkiewicz. Rafle à Périgueux le 24 février 1943. Il est interné le même jour au gymnase Secrestat puis à Nexon. Benjamin Czerkiewicz est déporté par le convoi n° 50 à Maidanek ou à Sobibor.

[Archives départementales de la Dordogne 42 W 239-1]

Cher frère

Tu vois ce coup ci je suis fait comme un rat. Ils sont venus me chercher chez mon patron, il était 4 heures. Ils m'ont emmené dans une salle du gymnase et on est environ une trentaine et l'on va être dirigé sur Nexon. Peut-être que j'aurais de la chance de m'en sortir vu que je suis engagé volontaire et avec citations, en tout cas, si tu peux m'apporter quelques affaires, ma couverture rouge, ma paire de chaussures à grosses semelles, mon rasoir, du savon à barbe, il y (en a un) dans ma valise et un autre dans le carton, et du savon, et aussi des chaussettes, ma brosse à dent, du dentifrice (...) quelques chemises surtout chaude, caleçons, mouchoirs, des grands... enfin quand tu écriras à Maman écrit comme si j'étais là, il ne faut pas lui dire qu'on m'a emmené (...). Apporte moi ça de suite car je ne sais pas si on va rester à Nexon, c'est la direction Limoges, peut-être que j'aurai de la chance de m'en sortir, en tout cas apporte moi ça de suite et sans tarder.

Enfin je n'ai plus grand-chose à te dire je termine en t'embrassant ainsi que Marie et Berthe, et embrasse bien fort le petit Michel pour moi.

Benjamin.

Document N° 8 - Bilan de la déportation et des exécutions en Dordogne.

Nombre de juifs recensés en Dordogne en mars 1943.	7 441 personnes
- Juifs français	3 791 personnes
- Juifs étrangers	3 650 personnes
Total de la population juive de Dordogne déportée et exécutée pendant la seconde guerre mondiale	1180 à 1190 personnes.
- total des déportations (estimation)	entre 976 et 986 personnes
- total des personnes fusillées	204 personnes
Population juive de Dordogne déportée et exécutée (estimation en %).	16,07 %

Source : Bernard REVIRIEGO, *Les Juifs en Dordogne 1939-1944 de l'accueil à la persécution*, Archives Départementales de la Dordogne - éd. Fanlac, 2003, pages 20, 9, 271 à 273.

① - Document 5 - Par quelle autorité cette liste de noms a-elle été établie ? Dans quel but ?

② - Document 5 - Quelles informations figurent sur ces listes de personnes ? Qu'ont-elles toutes en commun ?

③ - Document 6 - Quelles mesures particulières les autorités françaises de Dordogne prennent-elles à l'égard des « israélites étrangers » en Août 1942 ?

④ - Document 6 - Dans quelle condition particulière cette opération doit-elle être menée ?

⑤ - Document 7 - Quelles informations données par Benjamin Czerkiewicz à son frère démontrent que les personnes sont arrêtées par surprise ?

⑥ - Document 7 - Dans quel état d'esprit Benjamin Czerkiewicz se trouve-t-il, lorsqu'il écrit cette lettre à son frère ?

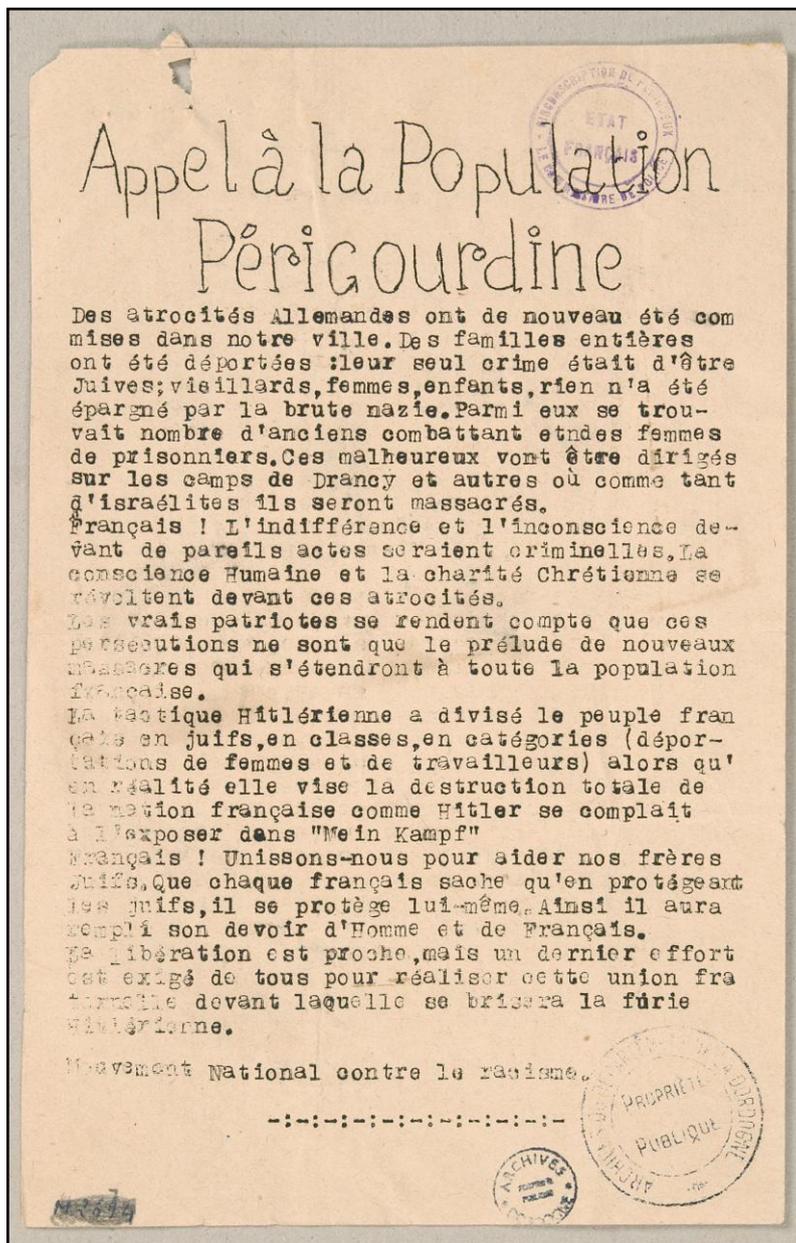
⑦ - Documents 6, 7 et 8 - Selon vous par qui ces arrestations sont-elles menées sur le terrain ?

⑧ - Document 8 - Quel fut le sort des populations juives raflées entre 1942 et 1944 en Dordogne ?

RÉSISTANCE

MISE EN CONTEXTE

Face à la persécution de leur communauté et pour combattre l'occupant, certains juifs entrent dans la lutte, en organisant des réseaux de fabrication de faux papiers, de caches d'enfants et de passage de frontières. D'autres, entrés dans la clandestinité, s'engagent dans des mouvements de résistance, dont les FTP-MOI, des compagnies juives ou, encore, au côté des alliés, et se battent pour la libération de leur terre d'accueil et de leur pays.



Document N° 9 – Tract du MNCR (Mouvement National Contre le Racisme) distribué à Périgueux.

Archives Départementales de la Dordogne, 1 W 1838.

① - Quel mouvement est à l'origine de ce tract ?

② - En quoi distribuer ce document dans les rues de Périgueux en 1943, était-il un acte de résistance ?

③ - Que dénonce ce tract ?

④ - Quel appel est lancé à travers ce tract ? Au nom de quel principe ?
